

# **PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JUILLET 2024 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 23 juillet 2024 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL.

Absents : Jean-François TAMIN (pouvoir à S. CORNIL), Isabelle DEVIS, Frédéric ROZIER (pouvoir à P. LOPEZ), Julien BUISSON, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	18	Nombre de membres absents	5
<b>Quorum</b>	<b>10</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>13</b>

Monsieur Gérard MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Restaurant municipal :**
  - **Bilan 2023,**
  - **Tarifs cantine septembre 2024,**
- **Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,**
- **Information sur le transport solidaire,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 28 juin 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

## **RESTAURANT MUNICIPAL**

\* Bilan 2023

Le bilan 2023 du restaurant municipal est projeté et peut se résumer comme suit :

### **Nombre de repas**

	<b>Ecole</b>		<b>MJC</b>	
	<b>Enfants</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>Adultes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 642</b>	<b>21</b>	<b>3 001</b>	<b>104</b>
<i>Année 2022</i>	<i>11 960</i>	<i>90</i>	<i>2 809</i>	<i>80</i>

Soit un total de **15 643 repas enfants** (14 769 en 2022, 13 381 en 2021, 9 763 en 2020 et 13 044 en 2019) et 125 repas adultes (170 en 2022, 194 en 2021, 238 en 2020, 507 en 2019, et 507 en 2018).

## **Budget**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Newrest	84 630.29 €	Redevance crèche	703.09 €
Produits entretien	445.36 €	Redevance portage repas	1 714.11 €
Petites fournitures	730.16 €	Participation familles	74 110.60 €
Dégraissage hottes	0.00 €	Prestation traiteur	0.00 €
Sanitation	403.02 €	Locations salle (15)	4 960.00 €
Désinsectisation	239.98 €		
Entretien bâtiment	1 131.95 €		
Entretien matériel cuisine	1 391.40 €		
Maint logiciel	2 118.56 €		
Télécom cuisine	208.22 €		
Personnel municipal	22 611.65 €		
Impayés familles			
<b>TOTAL</b>	<b>113 910.59 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 487.80 €</b>

Reste à charge de la commune  
(hors fluides) :

**32 422.79 €** (26 213,36 € en 2022)

### *\* Tarifs cantine septembre 2024*

L'évolution des tarifs de la cantine depuis l'année scolaire 2012/2013 est projetée. Madame RAOU constate que ces tarifs sont élevés par rapport à ceux pratiqués dans les communes voisines. Monsieur le Maire dit que Briennon a les tarifs les plus élevés de tout le territoire de Charlieu-Belmont Communauté. À Pouilly-sous-Charlieu, les repas sont confectionnés par du personnel communal et dans les autres communes les repas sont livrés par une cuisine centrale (Nandax ou Le Coteau). Monsieur le Maire se demande si à la fin du marché en cours il ne faudrait pas étudier la possibilité d'avoir recours aux services d'une cuisine centrale. La qualité risque toutefois de diminuer et les parents faisant partie de la commission restauration n'y sont pas favorables, même s'ils ont conscience que cela a un coût. Madame BARBERET demande s'il ne faudrait pas envisager que la commune recrute du personnel pour la préparation des repas. Monsieur le Maire précise que la commune de Pouilly-sous-Charlieu qui fonctionne ainsi souhaite trouver un moyen pour arrêter ce système. Madame BOURNEZ ajoute que c'est aussi un service qui fonctionne toute l'année avec les repas MJC. Monsieur ALLOIN rappelle que lors d'une consultation, les parents n'avaient pas montré un grand intérêt pour la mise en place d'un tarif social à la cantine. De plus, avec le système actuel, la commune bénéficie des services d'une diététicienne, la mise en place de repas à thème. Aussi, la commune n'a pas à gérer les absences du personnel ; c'est le prestataire qui doit s'en charger. Enfin, la commune est dotée d'une cuisine bien équipée et faite pour servir des repas de qualité, même si le matériel est vieillissant. Il demande si le prix du repas est vraiment un sujet créant des tensions lors des réunions de la commission

restauration. Madame BOURNEZ répond que non et qu'il s'agit juste une question qui est évoquée.

Le Conseil décide à la majorité d'augmenter le prix du repas adulte et du repas enfant de 10 centimes, soit 5 € pour un repas enfant (sans distinction entre les enfants de maternelle et ceux de primaire) et 6,80 € pour un repas adulte (9 voix pour, 5 voix pour une augmentation de 20 centimes et 1 voix pour aucune augmentation).

## **RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le rapport est projeté. Monsieur le Maire précise que, compte tenu du transfert de la compétence assainissement collectif à Charlieu-Belmont Communauté, il s'agit de l'avant dernier rapport. Le Conseil n'émet aucune observation.

Monsieur ALLOIN demande où en est le FCTVA non perçu pour les travaux de la station d'épuration intercommunale. Monsieur le Maire répond que le Service de Gestion Comptable Loire-Nord a transmis les éléments à Lyon, lesquels seront ensuite validés par la Préfecture. Il faudra ensuite que le Conseil délibère, ainsi que la commune de Pouilly-sous-Charlieu, afin de pouvoir ensuite percevoir ce FCTVA.

Monsieur ALLOIN demande où en est le transfert de la compétence assainissement collectif. Monsieur le Maire répond que beaucoup de réunions sont organisées entre élus, avec des nouvelles commissions au nombre de participants de plus en plus restreint.

## **INFORMATION SUR LE TRANSPORT SOLIDAIRE**

Monsieur le Maire indique que le transport solidaire est organisé par une association qui intervient sur tout le territoire de Charlieu-Belmont Communauté. La MJC lui ayant précisé qu'elle ne souhaitait plus assurer le service « Bla-bla-courses », le service de transport solidaire ne viendrait pas en concurrence avec celui-ci.

Madame BOURNEZ dit que c'est M. H... qui est en charge du transport solidaire au niveau du territoire. Cela existe au niveau national et c'est donc un fonctionnement bien cadré. Le transport est assuré par des bénévoles, pour des déplacements de première nécessité, dans un rayon de 50 km (sauf accord entre les parties pour une distance plus importante). Le transporté doit verser une cotisation annuelle de 5 €, qui couvre entre autres l'assurance du véhicule du bénévole. Il paye également un prix à la course de 0,32 €/km, avec un minimum de 2 €. Les éventuels frais de stationnement et de péage sont à la charge du transporté. La réservation se fait 48 H à l'avance auprès d'un numéro unique pour tout le territoire. Chaque commune intéressée doit donner un accord de principe et se charger de trouver des chauffeurs bénévoles. Cela pourrait être mis en place avec La Bénisson Dieu. Il faudrait donc 3 chauffeurs bénévoles pour Briennon, plus 2 pour la Bénisson Dieu.

Le Conseil donne son accord de principe à l'unanimité et les membres du Conseil sont donc chargés de trouver des chauffeurs bénévoles. Monsieur COMTE est volontaire pour être chauffeur bénévole.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION**

- Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernait la parcelle A 1286 avenue de Verdun. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle les manifestations prévues déjà évoquées lors des précédentes réunions.
- À l'occasion des journées du patrimoine, CAP Briennon organise une animation le samedi 21 septembre, avec l'inauguration de la sculpture réalisée par un jeune de la commune. Madame RAOU ajoute que les amis de l'église feront aussi une animation à l'église le samedi et le dimanche.
- Un sac à pain est remis à chaque membre du Conseil. Ces sacs sont offerts par Charlieu-Belmont Communauté et ont été confectionnés par les Tissages de Charlieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Gérard MEUNIER

Publié sur Internet le 29 octobre 2024